

ARRÊTÉ D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Établi le 24 septembre 2026

Occupation domaine public 26, grand rue



DATE D'EFFET

5 octobre 2026

DATE D'EXPIRATION

19 novembre 2026

VU :

- Le Maire de la Commune de LONGAGES – 31410
- Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-22 ;
- Vu le Code Pénal ;
- Vu le Code de la Route et, notamment l'article R 225 définissant les pouvoirs du Maire ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et complété par l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;
- Considérant la demande de travaux formulée par la SARL NEGRETTO, représenté par Monsieur Hugues NEGRETTO, domiciliée au 32 chemin de Danis, 31410 NOE, il y a lieu de réglementer le stationnement dans la Grand rue, en raison de la pose d'un poids lourds et d'un échafaudage à compter du lundi 05 octobre 2026, pour une durée de 45 jours calendaires.

ARRÊTE :

Article 1 :

En raison de la demande de travaux de réfection de toiture au 26 Grand'Rue à Longages, du 05 octobre 2026 au 19 novembre 2026, le stationnement de véhicule sera interdit, à l'exception de la SARL NEGRETTO, sur les trois emplacements de stationnement au niveau 26, 28 Grand'Rue à Longages. en raison de l'installation d'un poids lourd et d'un échafaudage, ,

Article 2 :

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

En cas de dégradation ou de salissure, la commune de LONGAGES fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 3 :

La signalisation réglementaire conforme à l'Instruction Ministérielle sur la signalisation routière, sera mise en place par Monsieur Hugues NEGRETTO.

Article 4 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5 :

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Garonne, Monsieur Hugues NEGRETTO, et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Longages, le 24 septembre 2026



Le Maire

Jean-Michel Dallard